

ÉCOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE ET DE DANSE DE VILLENEUVE D'ASCQ

FICHE D'INSCRIPTION 2025-2026

Les dossiers sont à déposer à l'école municipale de musique et de danse, au 94 rue Corneille à Villeneuve d'Ascq. (Voir pièces au verso de ce document)

RESPONSABLE LEGAL (ET PAYEUR)

Civilité Nom : Prénom : Date de naissance : Lieu de naissance : Mobile : Tel domicile : Tel professionnel :	Adresse : Complément d'adresse : CP et Ville : Email : Profession :
--	---

RESPONSABLE LEGAL 2

Civilité Nom : Prénom : Date de naissance : Lieu de naissance : Mobile : Tel domicile : Tel professionnel :	Adresse : Complément d'adresse : CP et Ville : Email : Profession :
--	---

ELEVE

Civilité Nom : Prénom : Date de naissance : Lieu de naissance : Mobile : Tel domicile : Tel professionnel : Personne à prévenir en cas d'urgence : Nom et prénom : Mobile :	Adresse : Complément d'adresse : CP et Ville : Email : Profession : Etablissement scolaire : Niveau scolaire :
--	--

Indiquez ci-dessous les cours auxquels vous souhaitez éventuellement vous inscrire (en fonction des places disponibles)

N.B : L'inscription à l'école municipale de musique vaut acceptation du règlement

Signature, précédée de la mention « Lu et Approuvé »

A, Villeneuve d'Ascq, le : / /2025

villeneuvedascq.fr



ÉCOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE ET DE DANSE DE VILLENEUVE D'ASCQ

DOCUMENTS A FOURNIR et MODES DE REGLEMENT

Les dossiers sont à déposer à l'école municipale de musique et de danse, au :

94 rue Corneille

59650 Villeneuve d'Ascq.

CHAQUE DOSSIER COMPLET COMPORTE :

- La fiche d'inscription dûment complétée
- L'attestation d'assurance responsabilité civile (ou l'assurance scolaire)
- L'autorisation de droit à l'image
- L'autorisation de sortie parentale
- La photo d'identité de chaque élève (obligatoire pour la carte d'élève + le logiciel iMuse)
- En cas de location d'un instrument à l'école de musique :
 - La fiche de location,
 - Un certificat d'assurance de l'instrument
- Le règlement (Voir les modes de règlement ci-dessous)

Pour les Villeneuvois uniquement :

- L'avis d'imposition 2024 sur les revenus 2023 (Si vous préférez ne pas fournir ce document, merci de nous en avertir. Le tarif le plus élevé sera alors appliqué)
- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois

DIFFERENTS MODES DE REGLEMENT :

- Par chèque,
- Par carte bancaire,
- Par carte bancaire via l'extranet d'iMuse (logiciel de l'école)

villeneuvedascq.fr

